

Procès-verbal de séance LE FALGA :

Conseil Municipal du 30 août 2024

Convoqué le 12 août 2024

PV rédigé en complément du registre des délibérations du conseil municipal

Début de la séance à 20h30

Nombre de conseillers

- En exercice : 11

- Présents : 6

- Absents : 1 Nicolas Lessieux,

- Excusés : 4 Anaïs Berran-Lebossé, Marie-Laure de Caffarelli, Anne-Marie Granzotto, Alix Blanchon

- Procurations : 3 (Anaïs Berran-Lebossé pour Johan Évadé ; Marie-Laure de Caffarelli pour Jean Cazenave ; Anne-Marie Granzotto pour Hélène Delmas)

- Votants : 9

- Secrétaire : Marie EMBRY

Approbation du procès-verbal précédent : **Approuvé à l'unanimité**

Point 1 : Titularisation de Jean-Pierre Lannes

Madame le Maire informe le Conseil que Jean-Pierre Lannes a été titularisé en qualité d'adjoint technique territorial le 9 août 2024.

Point 2 : Délibération sur la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail de Jean-Pierre LANNES

Il est proposé de diminuer le temps de travail de l'agent communal Jean-Pierre LANNES, avec son accord, pour une réduction de 10 % de son temps de travail, soit une baisse d'une heure par semaine, passant de 10h à 9h hebdomadaires. L'accord de Jean-Pierre LANNES n'était pas obligatoire

Johan Évadé demande également pourquoi la décision de réduire ses heures a été prise.

Il est expliqué que la réduction des heures permettra de recruter un agent d'entretien pour 4 heures par mois, afin d'effectuer le ménage, car les élus (maire et adjoints) ne sont pas satisfaits du ménage réalisé dans les bâtiments. Jean-Pierre LANNES se dit plus à l'aise avec le travail en extérieur.

Les deux jours rémunérés et non travaillés que Jean-Pierre LANNES avait jusqu'alors étaient une pratique illégale, servant à compenser l'utilisation de son véhicule personnel pour des missions communales.

Il est expliqué que rémunérer un personnel absent pouvant travailler à titre privé sous la responsabilité de la commune pouvait entraîner des conséquences lourdes pour la collectivité (accidents, problématiques d'assurance, évaluation du temps de compensation).

Une mesure compensatoire a été trouvée avec la trésorerie.

Il a été proposé à Jean-Pierre LANNES de compenser l'utilisation de son véhicule personnel lors de ses déplacements pour la commune en lui payant un plein de carburant par an, après évaluation des kilomètres parcourus annuellement pour la commune.

Il est proposé de voter pour la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail de Jean-Pierre LANNES de 10 h à 9h hebdomadaire.

Vote : Favorable à l'unanimité

Point 3 : Création d'un emploi d'agent d'entretien

La réduction de la durée hebdomadaire du temps de travail de Jean-Pierre LANNES, à savoir 4 heures mensuelles, peut être transférée à un nouveau poste. Madame le Maire propose la création d'un emploi d'une durée de 4 heures par mois pour assurer le nettoyage des locaux.

Contrat de travail type contractuel

Vote : Favorable à l'unanimité

Point 4 : Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Le RIFSEEP est une prime déjà mise en place par d'autres communes de la communauté de communes

Il est proposé de mettre en place le RIFSEEP pour la secrétaire de mairie. L'indemnité versée mensuellement représentera un montant de 60 €. Le calcul pour Monsieur LANNES sera effectué une fois la modification de son contrat de travail finalisée.

Vote : Favorable à l'unanimité

Point 5 : Subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes

Le départ de l'ancienne secrétaire ayant eu lieu au moment de la préparation du budget 2024, la mairie de Saint-Félix-de-Lauragais a gracieusement mis à disposition une secrétaire. Celle-ci a fait bénévolement plus d'heures que prévu. Pour la remercier, la mairie a souhaité lui offrir un bon cadeau d'une valeur de 100 € dans un restaurant. Afin de simplifier l'exercice comptable, ce bon a été offert par le comité des fêtes. La mairie souhaite rembourser le comité des fêtes de cette valeur.

Vote : Favorable à l'unanimité

Questions diverses :

- Marie EMBRY demande l'installation d'une poubelle sur la place de la mairie.

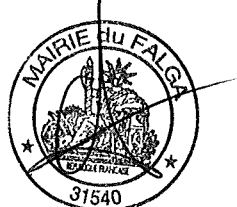
S'en suit une discussion sur le mail envoyé au sujet des ordures présentes dans un bac de recyclage.

Il est rappelé que la gestion des déchets et leur traitement est l'affaire de tous, et que les erreurs de tri ont des conséquences financières pour l'ensemble de la communauté de communes. Les élus doivent être exemplaires.

- Réunion Jardin Partagé : Organisation d'une réunion publique : « Quel avenir pour le jardin partagé des Colibris ? » Le 26 septembre à 20h30.

****Fin de la séance à 21h05.****

Mme le Maire,
Hélène DELMAS



La secrétaire de séance,
Marie EMBRY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. EMBRY', written over a horizontal line.